

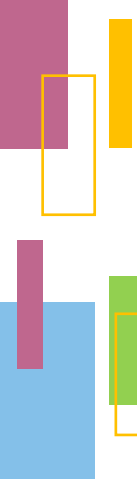


SEJOURS GRAND'R 2022



Séjours organisés par la Plateforme
La Réunion des aidants





PREAMBULE

Depuis plusieurs années, le Conseil Départemental par le biais du GIP-SAP œuvre aux côtés des proches aidants de La Réunion pour proposer des séjours de répit adaptés.

En 2022, 4 séjours sont proposés d'avril à décembre par la plateforme La Réunion des aidants.

Les principaux objectifs de ces séjours sont de rompre l'isolement, de favoriser la création de liens entre les personnes aidantes et de proposer une parenthèse en s'accordant des moments de répit autour d'activités de détente.

L'offre des séjours a été perturbée depuis deux ans par l'arrivée de la crise sanitaire liée à la COVID-19.

Enfin ! C'est avec un grand plaisir que nous vous informons de la reprise des séjours au Village de Corail à Saint-Gilles-les bains.

Cette année, de nouveaux concepts de séjours ont été élaborés et vient compléter l'offre de séjour proposée par les équipes de la plateforme La Réunion des aidants sur le site du Village de Corail.

Vous pouvez choisir vos séjours parmi les différents types de programmes adaptés aux spécificités de chacun :

- **Séjour « WEEK-END RÉPIT-REPOS »**
- **Séjour « ENTRE-NOUS »**
- **Séjour « DUO »**
- **Séjour « JNA »**

Découvrez ci-après les modalités pour bénéficier de ces séjours.



SOMMAIRE

I. LES MODALITÉS DE SÉJOUR

✓ 4 TYPES DE SÉJOURS

II. LES SÉJOURS WEEK-END RÉPIT-REPOS

III. LES SÉJOURS ENTRE-NOUS

IV. LES SÉJOURS DUO

V. LE SÉJOUR « JNA¹ »

VI. INFOS PRATIQUES

VII. LES MODALITÉS D'INSCRIPTION

VIII. LE FORMULAIRE D'INSCRIPTION

¹ JNA = Journée Nationales des Aidants

LES MODALITÉS DE SÉJOUR

LES BÉNÉFICIAIRES DU SÉJOUR

L'attribution d'un séjour est nominative. Le séjour s'adresse à l'aidant principal et ne peut en aucun cas être cédé.

A ce titre, vous devez présenter lors de votre arrivée sur le lieu du séjour les documents suivants :

-  Votre pièce d'identité
-  La notification de séjour

PARTICIPATION FINANCIÈRE

Le GIP SAP, la Maison de l'Aide à la Personne prend en charge 95% du coût total du séjour. Votre participation est donc fixée à 5% du coût total du séjour que vous devez régler directement auprès de l'opérateur lors de votre arrivée sur le site (voir le montant auprès de l'opérateur), le transport est à la charge des bénéficiaires.

Dans le cas du non-respect de cette règle, l'opérateur est en droit de vous refuser le séjour.

LES MODALITÉS DU SÉJOUR

L'accueil au village de Corail se fait en lit fait et linge de toilette fourni.

Les boissons hors prestation en pension complète, les activités payantes, le ménage supplémentaire sont à la charge du bénéficiaire.

L'arrivée en chambre est prévue par l'opérateur :

- Pour les séjours week-end « répit-repos », l'arrivée se fait le vendredi à partir de 14h00 et le départ le dimanche à 11h00
- Pour les séjours semaine « entre-nous », « duo » et « JNA », l'arrivée se fait le lundi à partir de 14h00 et le départ le vendredi à 11h00.

Dans le cas du non-respect des règles définies ci-dessus, l'opérateur est en droit de vous faire un rappel au règlement intérieur en application qui est affiché au village Corail et de vous signifier un départ anticipé.

RÉSERVATION

Une demande de réservation ne sera effective qu'après réception par le GIP-SAP :

- du formulaire d'inscription dûment rempli par l'aidant ;
- une réservation n'est définitive qu'après confirmation à l'aidant par le GIPSAP de la disponibilité du séjour par l'envoi d'une notification.

Pour toute demande relative au coût pour des personnes supplémentaires ou des jours supplémentaires voir les tarifs auprès de l'opérateur.



ACCESSIBILITÉ ET ÉQUIPEMENTS PMR

Nous attirons votre attention sur le fait que le Village Corail ne dispose que de deux bungalows accessibles aux personnes porteuses de handicap et aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR). Aussi, pour vous assurer de la disponibilité de ses chambres, nous vous invitons vivement à contacter Le Village de Corail afin d'être informés sur les équipements prévus sur place (hauteur du lit, les installations sanitaires,) ; et pour vous garantir l'accès, par vos propres moyens, à la totalité des activités et infrastructures, notamment de loisirs (piscine).

MODIFICATION DE RÉSERVATION

Pour toute demande de modification de séjours (date, nombre de personnes) par rapport à la réservation initiale vous devez contacter le Village Corail en précisant les nouvelles demandes. Ces demandes seront acceptées par l'opérateur sous réserve de disponibilité dans l'année en cours d'attribution du séjour et si elle intervient 10 jours avant la date du début du séjour. La modification de réservation devra être effectuée par téléphone ou sur place au Village de Corail.

MODALITÉS D'ANNULATION

Pour toute demande d'annulation de séjour, vous devez contacter directement le Village Corail. En cas d'annulation à moins de 10 jours de la date prévue du séjour et en cas de non présentation sur le site à la date prévue, toute nouvelle demande sera soumise à une nouvelle évaluation réalisée par le GIPSAP REUNION.

CAUTION

Une caution remboursable vous sera demandée en début de séjour par l'opérateur. Cette caution inclut le bris de glace ou la perte de matériel et la propreté du studio. Elle vous sera restituée en fin de séjour, déduction faite, éventuellement, du coût du matériel cassé, détérioré, ou perdu et en cas de dégradation du studio, d'un forfait pour le ménage.

RESPECT DES GESTES BARRIÈRES

En fonction des directives de l'État, les bénéficiaires comme l'opérateur s'engagent à respecter les consignes sanitaires propres à chaque lieu où ils se trouveront.

SÉJOUR

« WEEK-END

RÉPIT-REPOS »

Un séjour, c'est la garantie de recharger les batteries et de (re)vivre des moments de détente en famille.



Le séjour WEEK-END RÉPIT-REPOS

Pour qui ? : L'aidant et deux personnes de son choix bénéficient des services de la structure, les activités de plein air, de loisirs et aquatiques et un service de restauration.

Durée : du vendredi au dimanche ; 2 nuits/3 jours sur le site du Village Corail à Saint-Gilles-les Bains.

Prestation : Une formule en pension complète (petit-déjeuner, déjeuner et dîner).

Bungalow standard : 3 lits simples.
Possibilité d'avoir un bungalow supérieur, noter que le coût restant à votre charge sera différent d'un bungalow standard.

Participation financière : Une participation de 5% du coût total du séjour vous sera demandée et sera à régler directement auprès du Village de Corail lors de votre arrivée.

Date de séjour* :

- du 22 au 24 AVRIL
- du 29 AVRIL au 01 MAI
- du 06 au 08 MAI
- du 24 au 26 JUIN
- du 01 au 03 JUILLET
- du 02 au 04 SEPTEMBRE
- du 16 au 18 SEPTEMBRE
- du 23 au 25 SEPTEMBRE
- du 18 au 20 NOVEMBRE
- du 25 au 27 NOVEMBRE
- du 09 au 11 DECEMBRE

*Places limitées

SÉJOUR

« ENTRE-NOUS »

Se retrouver ensemble
pour des activités de
loisirs, et profiter de temps
libres pour d'autres
rencontres ou simplement
se reposer, prendre soin de
soi, se retrouver.



Les séjours « **ENTRE-NOUS** », s'adressent aux aidants souhaitant partir seuls ; ces parenthèses sont l'occasion de rencontrer des personnes ayant des préoccupations identiques, de partager son expérience et de prendre du recul pour retrouver espoir et énergie.

Pour qui ? : Pour l'aidant seul sans la personne aidée. Possibilité d'être accompagné par un tiers.

Durée : du lundi au vendredi ; 4 nuits/5 jours sur le site du Village Corail à Saint-Gilles-les Bains.

Prestation : Une formule en pension complète (petit-déjeuner, déjeuner et dîner) et un programme d'activité.

Bungalow standard : 3 lits simples. *Possibilité d'avoir un bungalow supérieur, noter que le coût restant à votre charge sera différent d'un bungalow standard.*

Participation financière : Une participation de 5% du coût total du séjour vous sera demandée et sera à régler directement auprès du Village de Corail lors de votre arrivée.

ACTIVITES :

- Activités de bien-être
- Groupes d'échanges
- Animation musicale

Date de séjour* :

- Du 02 au 06 MAI
- Du 06 au 10 JUIN
- Du 12 au 16 SEPTEMBRE
- Du 21 au 25 NOVEMBRE

* Places limitées

SÉJOUR

« DUO »

Créer une rupture bénéfique avec le quotidien grâce au changement de lieu, aux activités et formations proposées



Les **SÉJOUR « DUO »** s'adressent à la dyade aidants-aidés ; il s'agit de créer une parenthèse dans le quotidien de l'aidé et de son aidant principal.

Pour qui ? Pour l'aidant et son aidé. Possibilité d'être accompagné par un tiers. (3 personnes max)

Durée : Du lundi au vendredi ; 4 nuits/5 jours sur le site du Village Corail à Saint-Gilles-les Bains.

Prestation : Une formule en pension complète (petit-déjeuner, déjeuner et dîner) et un programme d'activité.

Bungalow standard : 3 lits simples. *Possibilité d'avoir un bungalow supérieur, noter que le coût restant à votre charge sera différent d'un bungalow standard.*

Participation financière : Une participation de 5% du coût total du séjour vous sera demandée et sera à régler directement auprès du Village de Corail lors de votre arrivée.

ACTIVITES :

- Activités aidant-aidé
- Activités bien être
- Activités manuelles
- Animation musicale

Date de séjour* :

- Du 20 au 24 JUIN
- Du 29 AOÛT au 02 SEPT.
- Du 26 au 30 SEPTEMBRE
- Du 14 au 18 NOVEMBRE
- Du 05 au 09 DECEMBRE

*Places limitées



SEJOUR

« JNA »

Le **6 octobre** est la journée qui rassemble tous.les les acteurs. trices qui œuvrent en faveur des aidant.e.s.

Cette année, la **JOURNÉE NATIONALE DES AIDANTS** du **6 octobre 2022** se fera à La Plaine des Cafres, sur le site « **LES GRANDS KIOSQUES²** ». (A confirmer)

Pour cette occasion, des séjours seront organisés **du lundi 03 au vendredi 07 OCTOBRE 2022** sur le site du Village Corail.

Afin de ne rien rater de la **JOURNÉE NATIONALE DES AIDANTS** organisés par le GIP-SAP et de ses partenaires le 6 octobre 2022, un bus sera mis à disposition pour les aidants se trouvant sur les séjours au Village Corail.

Pour qui ? : L'aidant et deux personnes de son choix. (3 personnes max)

Durée : du lundi au vendredi ; 4 nuits/5 jours sur le site du Village Corail à Saint-Gilles-les Bains.

Prestation : Une formule en pension complète (petit-déjeuner, déjeuner et dîner).

Bungalow standard : 3 lits simples. *Possibilité d'avoir un bungalow supérieur, noter que le coût restant à votre charge sera différent d'un bungalow standard.*

Participation financière : Une participation de 5% du coût total du séjour vous sera demandée et sera à régler directement auprès du Village de Corail lors de votre arrivée.

Date de séjour* :

- **Du 03 au 07 OCTOBRE**

*Places limitées

² Ce lieu vous sera confirmé ultérieurement

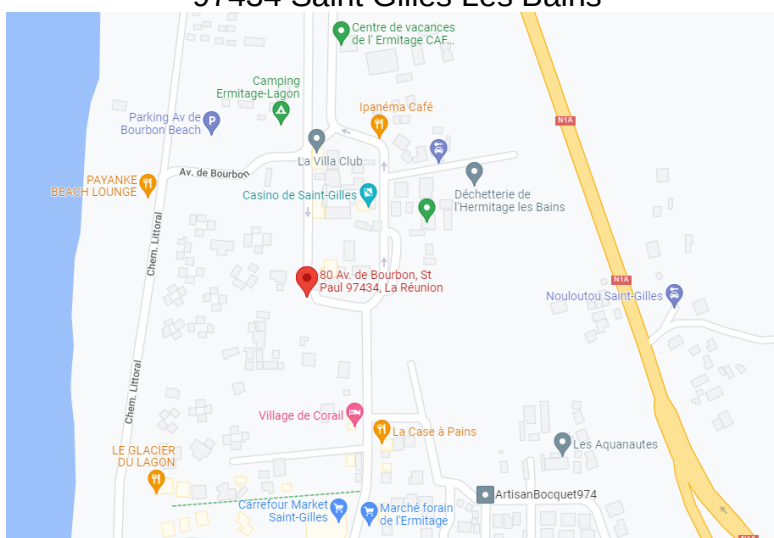


IMPORTANT

La piscine du village de corail est fermée pour cause de travaux.

LE VILLAGE DE CORAIL

80 Avenue de Bourbon
97434 Saint Gilles Les Bains



COMMENT ACCEDER AU VILLAGE CORAIL ?



- Par la route des Tamarins, empruntez la sortie « Boucan Canot » ou « Ermitage ».



- Depuis le Nord :

Gare routière de Saint Denis la ligne 02 arrêt Filaos Saint-Gilles-les Bains puis prendre la ligne LGO.

- Depuis l'Ouest :

Ligne LGO ex Littoral 2 qui dessert la côte, de Saint Paul Gare Routière à Saint-Leu Portail, aller/retour. Facilité d'accès aux Cars Jaunes depuis ces 2 terminus. L'arrêt de bus de la ligne LGO, (arrêt centre commercial) se situe à moins de 5 minutes du Village à pied.

LES MODALITÉS D'INSCRIPTION

Le déroulement des inscriptions reste identique quel que soit le séjour choisi.

1. LE FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Remplissez le formulaire d'inscription. Une fois **complet** envoyer-le :

Par mail : contact@gipsap.re

Ou par courrier : GIP-SAP Réunion
13, RUE FENELON
97400 SAINT-DENIS

2. L'ETUDE DE VOTRE DEMANDE

A réception, votre demande est étudiée en fonction des dates de disponibilités.

3. LE STATUT DE VOTRE DEMANDE

Après validation de votre demande, vous êtes automatiquement inscrit sur le séjour demandé. Vous recevrez alors une notification de séjour qui sera à transmettre au Village de Corail.

Les séjours seront accordés selon les places disponibles au moment de la réception du formulaire d'inscription.

Pour toutes informations complémentaires, notre plateforme téléphonique est ouverte du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

0 800 53 00 02 Service & appel
gratuits

FORMULAIRE D'INSCRIPTION – SÉJOUR 2022

NOM ET PRENOM DU PROCHE AIDANT

N° Aidant :

Mme ☐ M ☐

Téléphone : Email :

CHOIX DU SÉJOUR *Sous réserve de places disponibles*

☐ SÉJOUR WEEK-END RÉPIT-REPOS	☐ SÉJOUR ENTRE-NOUS	☐ SÉJOUR DUO	☐ SÉJOUR JNA
RENSEIGNER VOS CHOIX DE DATES DE RÉSERVATIONS			
...	...	...	...

OBLIGATOIRE POUR LES SÉJOURS DUO

Merci de nous aider à mieux connaître votre aidé pour mieux vous accueillir en remplissant la grille ci-dessous ; Veuillez cocher les cases qui correspondent à chaque capacité de votre aidé.

	BONNE AUTONOMIE	MOYENNE AUTONOMIE	FAIBLE AUTONOMIE
ACTES ESSENTIELS : <i>Se déplacer, se vêtir, se dévêtir, se laver, boire, manger, éliminer</i>	☐ Autonome	☐ Vigilance discrète	☐ Nécessite une aide
COMPORTEMENT	☐ Bonne sociabilité, bon dynamisme	☐ Participation aux activités avec stimulation ou réassurance, peu de difficultés en collectivité	☐ Gestion émotionnelle parfois relative, besoin régulier d'apaisement
COMMUNICATION	☐ Pas de difficulté majeure, bonne compréhension des consignes	☐ Nécessité parfois de reformuler les consignes	☐ Difficultés ou absence d'expression